

L'accompagnement vers l'emploi

Selon les structures et les professionnels faisant vivre l'accompagnement des jeunes vers l'emploi, appelé aussi « accompagnement socioprofessionnel », le sens, le contenu et les objectifs ne sont pas les mêmes. Les différents acteurs pouvant intervenir dans ce champ sont sollicités à des moments précis, dans l'articulation entre formation et emploi. À quoi fait-on allusion aujourd'hui lorsque l'on évoque la possibilité d'accompagner un jeune dans les débuts de sa vie active ?

Entre orientation, information et entrée dans la vie active : l'accompagnement

La difficulté à circonscrire l'accompagnement socioprofessionnel tient aux liens étroits entre ce qui relève du domaine de l'information et de l'orientation, en amont de toute insertion professionnelle, et ce qui relève de l'entrée dans la vie active à proprement parler. En effet, les besoins et attentes diffèrent selon la phase de questionnement du jeune : est-il à la recherche d'une formation ? Sait-il déjà quel métier il souhaite exercer ? Une fois en formation diplômante et/ou qualifiante, le jeune est-il « outillé » pour la recherche d'emploi ?

L'accompagnement socioprofessionnel peut être réalisé à tout moment, afin d'aider les moins expérimentés à lever les freins à l'insertion, en agissant sur les difficultés d'ordre social et personnel, ou tout simplement pour améliorer l'apprentissage des « codes » de la recherche d'un emploi et de l'entrée dans la vie active. Dans ce sens, l'accompagnement aura un versant plus

encadré 1

Le Service public de l'emploi (SPE)

Les politiques de l'emploi sont déclinées localement dans le cadre du Service public de l'emploi. Ce dernier s'occupe de la mise en œuvre de la politique de l'emploi et de la formation professionnelle conduite par le ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle, sous la direction de la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP). Il assure le placement, l'indemnisation, l'insertion, la formation et l'accompagnement des demandeurs d'emploi. Il est composé des services extérieurs du travail et de l'emploi, chargés de la coordination des actions au niveau territorial, de Pôle emploi, de l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) et des déléguées régionales et chargées de missions départementales aux droits des femmes.

professionnel (Pôle emploi, bureau d'aide à l'insertion professionnelle) ou plus global (mission locale).

Dans certaines structures, les mesures proposées par les professionnels seront ancrées essentiellement sur la dimension professionnelle. Dans d'autres, les actions seront plus larges, s'appuyant sur l'idée de globalité et de transversalité, avec la possibilité pour le jeune d'être accompagné à la fois dans la recherche d'un emploi, dans celle d'un logement, au niveau de sa santé et de ses loisirs. On observe la présence d'organismes clairement positionnés sur l'emploi, notamment ceux faisant partie du Service public de l'emploi (SPE), mais aussi l'existence de structures qui gravitent autour de celles du SPE et qui ont une forte compétence sur les questions de jeunesse.

Quels jeunes ?

Tous les jeunes peuvent se faire accompagner, en principe, de la fin du collège à l'entrée dans la vie active, et même une fois en emploi. L'un des principaux enjeux concerne la visibilité de ces structures sur les territoires, non seulement auprès des publics jeunes concernés, mais également auprès de ceux qui travaillent avec et pour les jeunes. En effet, à chaque public ses besoins et, pour y répondre, les structures et professionnels sont nombreux (voir encadré 2).

Au niveau national, on remarque des inégalités entre les territoires disposant de nombreuses structures et ceux, plus démunis en termes de moyens humains et matériels, dans lesquels l'accès des jeunes aux structures est d'emblée plus difficile. Par ailleurs, il est important de souligner également l'enchevêtrement des échelons territoriaux (commune, communauté d'agglomérations, départements, régions), élément à prendre en compte dans la compréhension du rôle et des moyens de chacune de ces structures.

tableau 1

Évolution de l'accueil des jeunes dans les missions locales entre 2005 et 2010

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Jeunes en contact avec le réseau	1 146 000	1 214 000	1 130 000	1 213 000	1 256 000	1 323 000
Dont jeunes reçus en entretien	958 000	1 018 000	1 005 000	1 021 000	1 098 000	1 137 000
Dont jeunes reçus en entretien individuel	945 000	1 005 000	995 000	1 011 000	1 088 000	1 110 000
Jeunes accueillis pour la 1 ^{re} fois	449 000	477 000	452 000	467 000	515 000	515 000
Dont femmes (%)	52	53	54	52	50	51
Dont mineurs (%)	16	17	17	17	15	15

Source : CNML, Missions locales, bilan et chiffres d'activité 2010, www.cnml.gouv.fr/IMG/pdf/Bilan_chiffres_2010_activite_ML.pdf

encadré 2

Le Service public de l'emploi (SPE)

- 500 CIO (centres d'information et d'orientation) ;
- 444 missions locales et 14 PAIO (permanences d'accueil, d'information et d'orientation) ;
- 1 530 structures du réseau information jeunesse, 26 CRIJ + 3 CIJ+ 235 BIJ + 1 248 PIJ, accueillant 5 millions de jeunes par an ;
- Pôle emploi ;
- 43 sites de l'APEC (Association pour l'emploi des cadres) ;
- associations locales ;
- régies de quartier ;
- BAIP (bureaux d'aide à l'insertion professionnelle), créés à partir de 2008 dans les universités. Les anciens services communs universitaires d'information et d'orientation (SCUIO) ont parfois intégré le sigle IP, pour insertion professionnelle, en plus de la dimension information et orientation ;
- AFIJ (Association pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés) ;
- cabinets/prestataires privés en développement et travaillant souvent avec les préfetures et sous-préfetures (cf. partenariat dans le cadre des contrats d'autonomie).

Quels supports d'accompagnement ?

Selon le profil de la structure, la démarche entamée sera plus ou moins souple, avec ou sans suivi administratif plus formel (données personnelles conservées sur logiciel par exemple). Parmi les moyens communément utilisés, nous pouvons distinguer :

- l'aide à la recherche d'informations ;

- l'appui méthodologique en vue de préparer le CV, la lettre de motivation, les entretiens d'embauche ;
- l'approche par les compétences, ou comment aider le jeune à mieux identifier et valoriser ses compétences, pour lui-même et ensuite face à un employeur potentiel. Le dénominateur commun entre les différents professionnels demeure le temps passé en face-à-face, notamment grâce à l'entretien individuel, parfois très approfondi. Un autre élément essentiel est la place dévolue à la notion de *projet professionnel*, notion à laquelle presque tous les jeunes sont initiés.

L'accompagnement des jeunes par excellence : les missions locales

C'est à la suite d'un rapport sollicité au professeur Bertrand Schwartz en 1981 sur l'insertion sociale et professionnelle des jeunes que les missions locales et les permanences d'accueil et d'information (PAIO) sont créées. Ces associations de droit privé, présidées par un élu local, sont chargées d'organiser une intervention globale à destination des jeunes. De l'information générale à l'accompagnement dans l'emploi, en passant par la santé ou les loisirs, les missions locales innovent dans la façon de prendre en compte le jeune, selon justement l'approche globale qui revendique la non-fragmentation des domaines d'intervention au profit de l'interdépendance.

Angélica Trindade-Chadeau

encadré 3

Le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS)

Le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) est un dispositif pour les 16-25 ans révolus qui rencontrent des difficultés particulières d'insertion professionnelle, avec un niveau de qualification inférieur au bac général, technologique ou professionnel.

Il est conclu soit avec les missions locales soit avec les PAIO, pour une durée d'un an, et les bénéficiaires sont accompagnés par un référent. À ce titre, un accompagnement personnalisé est prévu avec l'objectif de s'adapter aux difficultés rencontrées. Des mesures d'orientation, de qualification ou d'acquisition d'expérience professionnelle peuvent compléter l'accompagnement global.

En 2010, 214 000 jeunes sont entrés en CIVIS.

Toujours en 2010, 44 % des jeunes sortis du CIVIS ont pu accéder à un emploi ou à une formation.

Au total, entre avril 2005 et décembre 2010, un peu plus d'un million de jeunes ont bénéficié du dispositif, près de 800 000 jeunes en sont sortis dont 48 % pour aller vers un emploi ou une formation.

Bibliographie

- Baron C., Nivolle P., 2005, « L'inventivité au quotidien des missions locales et PAIO », DARES, *Premières informations, premières synthèses*, n° 34.1.
- Dubet F., 1973, « Pour une définition des modes d'adaptation sociale des jeunes à travers la notion de projet », *Revue française de sociologie*, vol. XIV, n° 2, pp. 221-241.
- Fustier P., 2000, *Le lien d'accompagnement. Entre don et contrat salarial*, Paris, Dunod.
- Gélot D., Nivolle P. (dir.), 2000, *Les intermédiaires des politiques de l'emploi*, Paris, La Documentation française, coll. « Cahier travail et emploi ».
- Georges N., 2007, « L'externalisation de l'accompagnement des demandeurs d'emploi : modalités d'un marché en plein essor », CEE, *Document de travail*, n° 81.
- Labbé P., Abhervé M., 2005, *L'insertion professionnelle et sociale des jeunes ou l'intelligence pratique des missions locales*, Rennes, Apogée.
- Paul M., 2004, *L'accompagnement : une posture professionnelle spécifique*, Paris, L'Harmattan.
- Schwartz B., 1981, *L'insertion des jeunes en difficulté*, Paris, La Documentation française.